



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale de l'AFELC-UQAM tenu le 11 mars 2020 à 13h au R-M110 .LOCAL du Pavillon R : 405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4

La présence de 149 personnes est constatée

0. Procédures initiales

Proposition 0.1 : Que l'on ouvre l'Assemblée.

Dûment proposée;

dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ouverture à 13h03

Proposition 0.2 : Que Mireille, Alex et Donna assurent respectivement l'animation, la prise de note et le senti de la rencontre.

Dûment proposée;

dûment appuyée;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 0.3 : Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0. Procédures initiales

0.1. Ouverture

0.2. Praesidium

- 0.3. Ordre du jour
- 0.4. Adoption du procès verbal de la dernière assemblée
- 1. Grève
 - 1.1. Présentation
 - 1.2. Climat
 - 1.3. Politiques xénophobes et anti-migratoire
 - 1.4. PEQ
- 2. Revendications politiques
 - 2.1. SVE
- 3. Procédures de fermeture
 - 3.1. Varia
 - 3.2. Levée

Dûment proposée;
dûment appuyée.

Proposition d'amendement 0.3.1 : Que l'on ajoute comme point 1: comité ad hoc finance.

Dûment proposé;
dûment appuyé.

Proposition de sous amendement 0.3.1.1 : Que l'on ajoute comme point 2: comité ad hoc finance.

Dûment proposé;
dûment appuyé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Retour sur l'amendement 0.3.1 : Que l'on ajoute comme point 1: comité ad hoc finance.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Retour sur la principale 0.3 : Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

- 0. Procédures initiales
 - 0.1. Ouverture
 - 0.2. Praesidium
 - 0.3. Ordre du jour
 - 0.4. Adoption du procès verbal de la dernière assemblée

1. Comité ad hoc
2. Grève
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Climat
 - 2.3. Politiques xénophobes et anti-migratoire
 - 2.4. PEQ
3. Revendications politiques
4. SVE
5. Procédures de fermeture
 - 5.1. Varia
 - 5.2. LevéeDûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition 0.4 : Que l'on adopte le procès verbal de la dernière assemblée générale le 6 février 2020.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Grève

1.1. Présentation

Proposition 1.1.1 : Que l'on fasse une présentation pour présenter les enjeux pour le point grève.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2. Climat

Proposition 1.2.1 : *Considérant que le Groupe d'experts intergouvernemental pour le climat (GIEC) prévoit que si nous ne changeons pas nos habitudes rapidement nous atteindrons un réchauffement planétaire de 4,8 degrés celsius d'ici 2100;*

Considérant que le GIEC énonce clairement qu'un réchauffement de 2 degrés Celsius représente un point de non-retour pour le climat planétaire;

Considérant que si nous atteignons les 2 degrés Celsius il est prévu que nous vivrons des catastrophes sociales et écologiques d'une ampleur jamais vue dans l'histoire des civilisations humaines:

- Une augmentation de l'insécurité alimentaire, plus particulièrement chez les communautés autochtones et dans les régions tropicales;*
- L'instabilité politique causée par les vagues de chaleur, les inondations, les catastrophes naturelles, la sécheresse augmentant les conflits armés et plaçant près de 16 millions de personnes dans l'extrême pauvreté;*
- Une augmentation de 300% des vagues de chaleur au Québec – rappelons que la vague de chaleur de 2010 a causé une augmentation de 33% des décès;*
- La submersion des villes de Saguenay, Trois-Rivières, La Pocatière et de la basse-ville de Québec;*

Considérant que nous avons déjà organisé les plus grandes manifestations climatiques de l'histoire du Québec le 15 mars et 27 septembre 2019 pour demander aux gouvernements davantage de mesures en lien avec la lutte aux changements climatiques;

Considérant que le gouvernement n'a pas changé ses pratiques depuis ces manifestations et qu'il a même abandonné ses objectifs de réduction de GES pour 2020, et qu'il est même favorable à la construction des projets Gazoduc/GNL Québec et Transmoutain, qui vont à l'encontre des objectifs de réduction des émissions des GES;

Considérant qu'au Québec, la tenue d'une grève étudiante durant la Semaine de la Transition - du 30 mars au 3 avril - permettrait à la population étudiante de faire pression sur les gouvernements tout en organisant la transition environnementale et sociale qu'elle souhaite;

Considérant que cette Semaine de la Transition représente également l'occasion idéale de démocratiser et décoloniser notre éducation;

Il est proposé que:

Que l'AFELC-UQAM appuie et organise des actions pour la Semaine de la Transition;

Que l'AFELC-UQAM soit en grève du 30 mars au 3 avril 2020 pour la Semaine de la Transition.

Dûment proposée;

dûment appuyée.

Proposition d'amendement 1.2.1.1: Que l'on ajoute à la proposition le passage suivant : « le retrait des cours suivant; EDM4225 (Réalisation multicaméra) et EDM4222 (recherche, écriture et animation télévisuelle 1) du lundi au mercredi inclusivement. »

Dûment proposée;

dûment appuyée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

De retour sur la principale 1.2.1 : *Considérant que le Groupe d'experts intergouvernemental pour le climat (GIEC) prévoit que si nous ne changeons pas nos habitudes rapidement nous atteindrons un réchauffement planétaire de 4,8 degrés celsius d'ici 2100;*

Considérant que le GIEC énonce clairement qu'un réchauffement de 2 degrés Celsius représente un point de non-retour pour le climat planétaire;

Considérant que si nous atteignons les 2 degrés Celsius il est prévu que nous vivrons des catastrophes sociales et écologiques d'une ampleur jamais vue dans l'histoire des civilisations humaines:

- *Une augmentation de l'insécurité alimentaire, plus particulièrement chez les communautés autochtones et dans les régions tropicales;*
- *L'instabilité politique causée par les vagues de chaleur, les inondations, les catastrophes naturelles, la sécheresse augmentant les conflits armés et plaçant près de 16 millions de personnes dans l'extrême pauvreté;*

- Une augmentation de 300% des vagues de chaleur au Québec – rappelons que la vague de chaleur de 2010 a causé une augmentation de 33% des décès;
- La submersion des villes de Saguenay, Trois-Rivières, La Pocatière et de la basse-ville de Québec;

Considérant que nous avons déjà organisé les plus grandes manifestations climatiques de l'histoire du Québec le 15 mars et 27 septembre 2019 pour demander aux gouvernements davantage de mesures en lien avec la lutte aux changements climatiques;

Considérant que le gouvernement n'a pas changé ses pratiques depuis ces manifestations et qu'il a même abandonné ses objectifs de réduction de GES pour 2020, et qu'il est même favorable à la construction des projets Gazoduc/GNL Québec et Transmoutain, qui vont à l'encontre des objectifs de réduction des émissions des GES;

Considérant qu'au Québec, la tenue d'une grève étudiante durant la Semaine de la Transition - du 30 mars au 3 avril - permettrait à la population étudiante de faire pression sur les gouvernements tout en organisant la transition environnementale et sociale qu'elle souhaite;

Considérant que cette Semaine de la Transition représente également l'occasion idéale de démocratiser et décoloniser notre éducation;

Il est proposé que:

Que l'AFELC-UQAM appuie et organise des actions pour la Semaine de la Transition;

Que l'AFELC-UQAM soit en grève du 30 mars au 3 avril 2020 pour la Semaine de la Transition.

Que soient exclus les cours suivants : EDM4225 (Réalisation multicaméra) et EDM4222 (recherche, écriture et animation télévisuelle 1) du lundi au mercredi inclusivement.

Proposition privilégiée : Que l'on ajourne l'assemblée de 13h50 à 14h20 afin de permettre de lever les cours.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

Proposition d'amendement : Que l'on ajoute à la principale le passage suivant ; « Que l'assemblée reprenne au DS-R510. »

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Retour sur la principale :

Proposition privilégiée : Que l'on ajourne l'assemblée de 13h50 à 14h20 afin de permettre de lever les cours et que l'assemblée reprenne au DS-R510.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition d'amendement 1.2.1.2 : Que le cours COM1134 soit retiré de la grève.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

BATTU À LA MAJORITÉ

Retour sur la principale 1.2.1 :

Considérant que le Groupe d'experts intergouvernemental pour le climat (GIEC) prévoit que si nous ne changeons pas nos habitudes rapidement nous atteindrons un réchauffement planétaire de 4,8 degrés celsius d'ici 2100;

Considérant que le GIEC énonce clairement qu'un réchauffement de 2 degrés Celsius représente un point de non-retour pour le climat planétaire;

Considérant que si nous atteignons les 2 degrés Celsius il est prévu que nous vivrons des catastrophes sociales et écologiques d'une ampleur jamais vue dans l'histoire des civilisations humaines:

- *Une augmentation de l'insécurité alimentaire, plus particulièrement chez les communautés autochtones et dans les régions tropicales;*

- *L'instabilité politique causée par les vagues de chaleur, les inondations, les catastrophes naturelles, la sécheresse augmentant les conflits armés et plaçant près de 16 millions de personnes dans l'extrême pauvreté;*
- *Une augmentation de 300% des vagues de chaleur au Québec – rappelons que la vague de chaleur de 2010 a causé une augmentation de 33% des décès;*
- *La submersion des villes de Saguenay, Trois-Rivières, La Pocatière et de la basse-ville de Québec;*

Considérant que nous avons déjà organisé les plus grandes manifestations climatiques de l'histoire du Québec le 15 mars et 27 septembre 2019 pour demander aux gouvernements davantage de mesures en lien avec la lutte aux changements climatiques;

Considérant que le gouvernement n'a pas changé ses pratiques depuis ces manifestations et qu'il a même abandonné ses objectifs de réduction de GES pour 2020, et qu'il est même favorable à la construction des projets Gazoduc/GNL Québec et Transmoutain, qui vont à l'encontre des objectifs de réduction des émissions des GES;

Considérant qu'au Québec, la tenue d'une grève étudiante durant la Semaine de la Transition - du 30 mars au 3 avril - permettrait à la population étudiante de faire pression sur les gouvernements tout en organisant la transition environnementale et sociale qu'elle souhaite.

Considérant que cette Semaine de la Transition représente également l'occasion idéale de démocratiser et décoloniser notre éducation.

Que l'AFELC-UQAM appui et organise des actions pour la Semaine de la Transition;

Que l'AFELC-UQAM soit en grève du 30 mars au 3 avril 2020 pour la Semaine de la Transition.

Que soient exclus les cours suivants : EDM4225 (Réalisation multicaméra) et EDM4222 (recherche, écriture et animation télévisuelle 1) du lundi au mercredi inclusivement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition privilégiée : Que l'on passe directement au point 2 Comité ad hoc Finances.

Dûment proposée;

dûment appuyée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

[Voir point 2 Comité ad hoc finances]

[Retour au point 1 Grève]

Proposition 1.2.2 : *Dans le cadre de cette grève, de cette lutte et des luttes luttés futures et passés de l'AFELC.*

Que l'AFELC réaffirme son principe de solidarité des luttes.

Que l'AFELC réaffirme son soutien à la complémentarité et la diversité des tactiques.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition privilégiée : Que l'on passe au point 4 revendication politique

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

[Voir point 4 Revendications politiques]

1.3. Politiques xénophobes et anti-migratoire

Aucune proposition

1.4. PEQ

Aucune proposition

2. Comité ad hoc finance

Proposition 2.1 : *Considérant la nature déficitaire des activités annuelles de l'AFELC;
Considérant la nécessité de restructurer les finances tout en tenant pour compte un coussin financier tel que prévu par la convention collective des employés de l'AFELC;
Considérant la nécessité consultative d'un tel processus;*

Que l'on mette en place un comité ad hoc afin de traiter de la gestion des finances;
Qu'il soit constitué de deux personnes membres des associations modulaires (et si possible, deux personnes membres des langues et communications);
Que l'on considère un vote par association modulaire et non par capita;
Que deux personnes exécutantes de l'AFELC puisse être présent à titre consultatif et à titre d'observatrices.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

Appel à la présidence : selon la charte de l'AFELC, il serait uniquement possible de créer un comité ad hoc dans une TAC ou en conseil exécutif. (S&R ch.8 pt.1 Définition).

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition privilégiée : *Considérant l'obtention du quorum de grève;*

Que l'on retourne au point 1 Grève.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le quorum est atteint (155 personnes sur 141)

[Voir point 1 Grève]

3. Revendications politiques

Proposition 3.1 : *Considérant que le projet GNL comporte un pipeline de 782 kilomètres de long de l’Abitibi au Saguenay, une usine de liquéfaction du gaz naturel à l’embouchure de Saguenay et des méthaniers de 300 mètres de long pour transporter le gaz à l’international ;*

Considérant que les deux entreprises américaines qui portent le projet ne suivent pas les recommandations de la Société des opérateurs internationaux de pétroliers et de terminaux de gaz (SIGTTO);

Considérant qu’entre 2000 et 2012, près de 400 incidents impliquant des pipelines ont été dénombrés au Canada;

Considérant que le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) est classé par l’ONU au répertoire des matières dangereuses et assujetti comme tel aux lois de Transport Canada;

Considérant que le projet GNL générerait 46 millions de tonnes de CO2 par an, ce qui correspond aux émissions de GES de 10 millions de voitures et qu’il doublerait le trafic maritime dans le Fjord du Saguenay;

Considérant que le projet GNL aurait des impacts internationaux sur l’augmentation des émissions de gaz à effets de serre;

QUE l’AFELC se positionne contre l’entreprise écran GNL Québec, son entreprise Gazoduc et son projet Énergie Saguenay;

QUE L’AFELC se positionne contre tout nouveau projet d’extraction gazier ou pétrolier qui prendraient place au Québec ou au Canada et demande donc un moratoire sur ceux-ci.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Proposition 3.2 : *Considérant que l’AFELC UQAM défend une société sans frontières, solidaire et inclusive ;*

Considérant que les systèmes canadiens et québécois d'immigration sont hautement restrictifs et discriminatoires, en particulier pour les personnes provenant de pays anciennement colonisés ou sous-tutelle, et que leur statut migratoire reste précaire;

Considérant que le gouvernement Legault, depuis son élection en 2018, a mis de l'avant la loi sur la déréglementation de l'industrie du taxi, le projet loi 9 sur l'immigration adopté sous bâillon, le projet de loi 21 sur la "soi-disant" laïcité de l'État et qu'il persiste aujourd'hui dans son attaque avec la modification au Programme expérience québécoise (PEQ), ainsi que le fameux "test des valeurs", participant donc à la (re)production et à la normalisation des discriminations systémiques;

Considérant que ces modifications réglementaires et juridiques s'attaquent en particulier à l'autonomie des personnes identifiées comme femmes, dans leurs possibilités d'emploi, de choix de domaines d'étude ainsi que de possibilité d'immigration, et participent ainsi à la reproduction du système patriarcal;

Considérant que la réforme de l'immigration s'inscrit dans une dynamique conservatrice et réactionnaire renforçant un système à deux vitesses dans un climat toxique des discours haineux, anti-migratoires et xénophobes qui gangrènent actuellement la société québécoise ;

Considérant les discours fallacieux d'arrimage au marché et ses impératifs qui visent à enrayer la recherche fondamentale, ainsi que la diffusion et l'avancement de la pensée critique qui, historiquement, a été le moteur des gains politiques et sociétaux sur lesquels reposent nos sociétés aujourd'hui;

Que l'AFELC UQAM s'oppose ouvertement et fermement aux politiques anti-migratoires xénophobes du gouvernement ainsi qu'à ses dérives identitaires;

Que l'AFELC UQAM dénonce la décision du gouvernement de vouloir aller de l'avant avec une remouture de la réforme d'immigration ainsi que sa décision de maintenir l'ajout d'une liste de programmes d'éducation permettant l'accès au PEQ;

Que l'AFELC UQAM se positionne contre une vision utilitariste de l'immigration qui réduit la valeur de personnes souhaitant participer à notre société à leur simple force de travail;

Que l'AFELC UQAM se positionne contre la vision réductrice de la mission de l'éducation et des études supérieures qui, pour notre gouvernement, n'a de valeur que si elle sert à produire des travailleuses et travailleurs et non plus à faire avancer la connaissance, la recherche et plus globalement, la société;

Que l'AFELC UQAM dénonce une énième attaque contre l'immigration et les minorités au sein de notre société ainsi que contre la recherche fondamentale, la pensée critique, ainsi que l'accessibilité aux études supérieures;

Que l'AFELC UQAM encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de réflexion contre les politiques anti-migratoires et xénophobes du gouvernement;

Que l'AFELC UQAM encourage les autres associations étudiantes, syndicats et autres groupes à se doter d'un mandat identique;

Que l'AFELC UQAM soutienne et diffuse les moyens de pression entrepris par les différents groupes de pression et invite ses membres à y prendre part, et qu'elle se solidarise avec leurs revendications;

Que l'AFELC UQAM fasse les démarches nécessaires pour inviter toutes et tous à être solidaires, à refuser une division qui participe, encore une fois, aux hiérarchies fallacieuses au sein de nos sociétés et à refuser tout compromis, surtout sous forme de clauses orphelines;

Que la mobilisation se fasse dans une logique de contestation large contre les politiques xénophobes, anti-migratoires et misogynes du gouvernement;

Que l'AFELC UQAM s'oppose à tout plafond du nombre d'immigrants admis.

Dûment proposée;

dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 3.3 : *Considérant les expériences vécues violentes dans les centres de détentions ou les prisons pour personnes migrantes qui ont été portées à notre attention;*

Considérant que cette prison est une façade à un système violent d'emprisonnement et de déportation, qui maintient des gens enfermés dans des cages et en déchirant des familles et des communautés;

Considérant que les frontières forment un aspect essentiel de la suprématie blanche au Canada autant que globalement;

Considérant que les frontières canadiennes et les prisons sont nécessaires pour maintenir l'état colonial,

Considérant que les vagues de migration présentes et à venir représentent les résultats des déplacements créés par l'impérialisme, le néocolonialisme, et le capitalisme mondiale auxquelles le Canada participe activement,

Considérant que le Canada et le Québec vivent une croissance dangereuse de l'extrême droite, que les gouvernements provinciaux et fédéraux veulent augmenter le nombre global de déportations, et que la CAQ a été récemment élu avec une plateforme xénophobe,

Considérant que les prisons sont des institutions de contrôle et de répression qui soutiennent les systèmes oppressifs décrit ci-haut et que ceux et celles qui y sont enfermés subissent des séparations importantes de leur familles et communautés, un manque d'accès aux services de santé, et même souvent la mort,

Considérant que, dans ce contexte, le gouvernement Canadien a récemment commencé la construction d'une nouvelle prison pour migrant.e.s à Laval, et que les architectes principaux du projet sont basés à Montréal ;

Considérant notre besoin, en tant que communautés, de résister à la création de nouvelles prisons, de continuer à nous battre pour la dignité et la libération des personnes incarcérées, ainsi que de supporter et célébrer leurs efforts de résistance,

Que l'AFELC UQAM prenne position contre la construction de la nouvelle prison ainsi que les centres de détention de migrant.es et les prisons en général et soutienne matériellement la lutte contre la gouvernements provinciaux et fédéraux veulent augmenter le nombre global de déportations, et que la CAQ a été récemment élu avec une plateforme xénophobe,

Considérant notre besoin, en tant que communautés, de résister à la création de nouvelles prisons, de continuer à nous battre pour la dignité et la libération des personnes incarcérées, ainsi que de supporter et célébrer leurs efforts de résistance,

Que l'AFELC UQAM prenne position contre la construction de la nouvelle prison ainsi que les centres de détention de migrant.es et les prisons en général et soutienne matériellement la lutte contre la nouvelle prison,

Que l'AFELC UQAM s'oppose aux prisons et aux centres de détentions pour personnes migrantes;

Que l'AFELC UQAM informe davantage la population de la réalité de ces centres de détention et des prisons pour personnes migrantes en diffusant massivement le site de stopponslaprison.info, <https://www.solidarityacrossborders.org/en/> , PRAIDA

Que l'AFELC UQAM s'engage à soutenir activement, et de manière récurrente, la manifestation de bruit du nouvel An ;

Dûment proposée;

dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 3.4 : *Considérant la présence de plusieurs groupuscules identitaires lors des événements visant à contester les mesures anti-migratoires ;*

Considérant l'agressivité des membres de ces groupuscules ;

Considérant l'exacerbation de l'insécurité des personnes déjà marginalisées par la présence de ces groupuscules ;

Que l'AFELC UQAM prenne les mesures nécessaires pour accompagner les personnes qui pourraient faire l'objet de violence de la part de ces groupuscules ;

Que l'AFELC UQAM dénonce la montée en puissance de ces groupuscules, ainsi que toutes leurs tentatives de noyautage et d'intimidation.

Que lors d'organisation d'événements ou d'activités en lien avec ces enjeux, que l'on assure qu'il y ait des personnes présentes pouvant assurer la sécurité des participant.e.s.

Dûment proposée;

dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 3.5 : *Considérant que le Canada a un passé colonial, qui a impliqué des crimes contre l'humanité à l'égard des peuples des Premières Nations;*

Considérant que des violences coloniales sont encore à ce jour perpétrées à l'égard des peuples des Premières Nations au Canada;

Considérant que le camp Unist'ot'en est une ré-occupation depuis 2010 du territoire non cédés des Wet'suwet'en où plusieurs projets extractivistes souhaitent se développer;

Considérant que Coastal Gas Link/TransCanada souhaite construire un pipeline de 670 km transportant du gaz de schiste passant sur le territoire des cinq clans de la nation Wet'suwet'en;

Considérant que les cinq clans de la nation Wet'suwet'en ont rejeté les projets de pipeline sur leur territoire et qu'ils n'ont pas donné leur consentement de manière libre et informée à Coastal Gas Link/TransCanada pour mener des travaux sur leurs terres;

Considérant que la GRC tente de démanteler le camp Unist'ot'en pour permettre le passage du pipeline Coastal Gas Link/TransCanada;

Considérant que les Premières Nations ont le droit à l'autodétermination en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de Anuk Nu'at'en (lois Wet'suwet'en);

Il est proposé que:

Que AFELC-UQAM dénonce toute tentative du Coastal GasLink Pipeline, du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial ou de la GRC de porter atteinte aux droits des Unist'ot'en d'occuper, de gérer ou d'entretenir leurs terres.

Que AFELC-UQAM demande que toutes les mesures prises par le gouvernement fédéral et provincial, l'industrie et les services de police soient conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à “ Anuk Nu'at'en (lois Wet'suwet'en) et titre collectif ”

Que AFELC-UQAM s'engage à soutenir les défenseurs des terres de première ligne du camp d'Unist'ot'en et affirme le droit à la gouvernance héréditaire collective des Wet'suwet'en qui appliquent les lois de Wet'suwet'en sur leurs terres non cédées.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 3.6 : *Considérant que le syndicalisme de lutte fait partie de principes fondateurs de notre association étudiante;*

QUE l'AFELC-UQAM renouvelle son soutien au SPPEUQAM, SEUQAM, SPUQ, SÉTUE, syndicat de la coop UQAM et syndicat de la fondation de l'UQAM;

QUE l'AFELC-UQAM, dès le moment où l'un des syndicats susmentionnés annonce l'utilisation de la grève comme moyen de pression, soit en grève pour un maximum de 2 jours et qu'une assemblée générale spéciale soit convoquée dans les plus brefs délais pour prendre position sur un prolongement de grève et réfléchir aux moyens d'actions de solidarité;

QUE AFELC-UQAM encourage ses membres à ne pas franchir les lignes de piquetage;

QUE L'AFELC UQAM réitère son mandat adopté le 18 février 2015 et déjà réitéré le 1^{er} février 2017 :

« QUE, dans le cas où un blocage de l'UQAM est organisé par un des syndicats de l'UQAM, l'AFELC soit en grève.

QUE, dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de deux (2) jours et moins,

QUE l'AFELC entre en grève pendant ces journées de grève.

QUE, dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de plus de deux (2) jours, qu'une assemblée générale de déclenchement de grève soit convoquée dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'annonce de cette dite grève. »

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 3.7 : *Considérant la montée des mouvements radicaux xénophobes et racistes, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde;*

Considérant que le droit a, par le passé et encore aujourd'hui, participé activement à la discrimination systémique raciste et que la loi 21 s'inscrit dans cette dynamique;

Considérant que le nombre de crimes haineux visant des communautés religieuses, notamment les communautés musulmanes, est en très forte hausse depuis les dernières années au Québec;

Considérant que la loi 21 sur la laïcité du gouvernement Legault vise l'exclusion de personnes ayant des croyances et confessions religieuses, majoritairement de femmes, de la fonction publique et parapublique;

Considérant que le racisme d'État et les oppressions structurelles qui en découlent sont inacceptables;

Considérant que la loi ne fait qu'alimenter la division, la haine, et en particulier l'islamophobie, et participe à la normalisation de la discrimination des femmes musulmanes déjà marginalisées;

Considérant que les femmes voilées immigrantes ont été orientées par les Centre d'immigration vers les emplois d'enseignantes et d'éducatrices et qu'il y a pénurie d'employé.es dans ces domaines;

Que l'AFELC UQAM s'oppose ouvertement à la loi 21 sur «la laïcité» du gouvernement Legault;

Que l'AFELC UQAM affiche publiquement sa solidarité avec les personnes concerné.e.s;

Que l'AFELC UQAM encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de réflexion contre ladite loi;

Que l'AFELC UQAM informe ses membres qui subiraient des discriminations découlant de la loi de leurs recours possibles et accompagne ces personnes visé.es dans leurs démarches.

Que l'AFELC UQAM invite ses membres à porter des macarons «contre la loi 21» en solidarité avec les personnes visé.e.s par la loi.

Que l'AFELC UQAM soit constamment en contact avec les organismes communautaires qui travaillent avec ce dossier, sans parler à leur place.

Dûment proposée;

dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 3.8 : *Considérant que la CEVES est le mouvement étudiant le plus large pour la lutte environnementale et sociale au Québec en rassemblant des groupes du secondaire, cégep et université;*

Considérant que la CEVES a déjà prouvé sa capacité à mobiliser le Québec en appelant à la grève le 15 mars et 27 septembre 2020, en plus d'avoir aidé à l'organisation des plus grandes manifestations de l'histoire du Québec;

Considérant que la CEVES a une revendication claire aux gouvernements :

« la CEVES demande au gouvernement la mise en place d'un plan d'urgence pour la justice climatique aux paliers gouvernementaux provincial, fédéral et municipal ainsi

qu'aux établissements d'enseignement, aux entreprises privées et publiques et à la société civile, en collaboration avec le Front commun pour la transition énergétique et la CEVES, et que ce plan soit basé sur sept principes de justice sociale et climatique. »

Considérant que la CEVES est une organisation nationale démocratique basée sur des principes de démocratie directe;

Considérant que la CEVES est constituée d'associations et de groupes environnementaux/sociaux étudiants de partout au Québec.

Il est proposé que:

L'AFELC-UQAM appuie les activités et les instances de la CEVES.

Dûment proposée;

dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SVE

Proposition 5.1 : *Considérant la logique d'accumulation et de course à la productivité néolibérale ambiante dans nos sociétés ;*

Considérant que cette logique exerce des pressions d'autant plus fortes dans les institutions universitaires pour qu'elles embrassent une logique productiviste aveugle, qui s'inscrit en opposition avec leurs missions d'éducation, de recherche et de diffusion des savoirs ;

Considérant le ton alarmiste lors de la dernière allocution publique de la rectrice sur la situation financière de l'UQAM, le recrutement, la nécessité de réformer nos modes de « gouvernance », le nécessaire allègement de nos procédures institutionnelles de décision ainsi que ladite « crise » uqamienne ;

Considérant les nombreuses attaques à l'encontre, depuis les deux dernières années, de nos institutions démocratiques, paritaires et représentatives, notamment par la création de tables de concertation sur lesquelles ont siégé des personnes non désignées par leurs unités d'appartenance, donc non tenues par un devoir de reddition de compte ;

Considérant les trop nombreuses rencontres informelles durant la même période qui, d'une part, contournent les instances décisionnelles et, d'autre part, manquent de la transparence qu'exige

la reddition de compte, notamment par l'absence de procès-verbaux permettant le suivi des dossiers ;

Considérant que l'urgence ne peut et ne doit en aucun cas être un cadre décisionnel ni le moteur des réformes ;

Considérant les multiples attaques à l'encontre de la démocratie étudiante, au sein de notre institution comme en dehors ;

Considérant les multiples mesures pour reporter de façon détournée la charge financière sur les portefeuilles étudiants et qui constituent des augmentations masquées des frais de scolarité ;

Considérant que les pressions faites en faveur de l'augmentation des cotisations étudiantes aux SVE sont conditionnelles au maintien du panier de service ;

Considérant l'inaccessibilité des états financiers détaillés des SVE pour les cinq dernières années malgré les demandes répétées ;

Considérant que les cadres de l'UQAM (incluant les cadres du SVE) se sont accordé-e-s une augmentation de salaire de 1,6 % et qu'il est alors inconséquent de prétexter un manque budgétaire;

Que l'AFELC-UQAM dénonce les attaques néolibérales systémiques contre l'éducation, la recherche et la pensée critique ;

Que l'AFELC-UQAM dénonce le ton alarmiste de l'administration qui normalise des volontés de réformes antidémocratiques ;

Que l'AFELC-UQAM dénonce la délégitimation par l'administration des principes démocratiques, de reddition de compte et de transparence de l'UQAM, qui marquent son identité sous couvert de soi-disant nécessités de changements ;

Que l'AFELC-UQAM rappelle que les modalités de fonctionnement, tout comme les structures institutionnelles de l'UQAM, ont été, depuis sa fondation il y a 50 ans, mises en place et pensées afin d'assurer à notre communauté et à notre institution un fonctionnement démocratique, représentatif, inclusif et transparent ;

Que l'AFELC-UQAM dénonce une énième précarisation de la population étudiante et se refuse à la surfacturation cachée des frais étudiants ;

Que l'acceptation de la hausse des cotisations soit conditionnelle au fait :

- Que les SVE s'engagent à couper au moins un poste de cadre;
- Que l'AFELC-UQAM reconnaisse qu'elle ne peut se positionner sur la hausse des cotisations aux SVE sans avoir les informations complètes et que toute décision sur cette hausse est conditionnelle à l'accès aux états financiers détaillés des années précédentes ;
- Que les SVE se dotent, comme par le passé, d'un budget propre et qu'il ne soit plus inclus au budget large de l'UQAM, de façon à ce qu'il puisse y avoir un suivi des dépenses et revenus, le tout dans un but d'une plus grande transparence face à la façon dont sont dépensées les cotisations de nos membres;
- Que le budget des SVE soit entériné par l'instance du CVE;
- Que les SVE soient financièrement redevables envers le CVE;
- Que soit ajouté à la politique 32 de l'UQAM à l'article 13.2 (En plus des droits définis à l'article 13.1, l'Université accorde à l'association étudiante ainsi reconnue :) l'alinéa suivant : VI - la liste des cours de la faculté.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Procédures de fermeture

6.1 Varia

Proposition privilégiée : Que l'on donne un droit de parole à Mariama Diouf.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Levée

Proposition privilégiée : Que l'on ferme l'assemblée à 16h28.

Dûment proposée;
dûment appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fermeture de l'assemblée à 16h28.